

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC - SEANCE DU 30 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux, le 30 avril à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	25/04/2022
En exercice	15	Date de la séance	30/04/2022
Présents	11	Heure de la séance	9H30
Votants	12	Lieu de la séance	Salle du conseil municipal
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
CARRIE Geneviève		X	MAUBERT-SBILE Karine
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
CANO-DUMONT Geneviève	X		
CATALOGNA Magali	X		
CASTREC Yves		X	
GISTAIN Marie-Angèle	X		
GUERIN Evelyne		X	
HAGUENIN Mélanie	X		
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc		X	
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril	X		

Secrétaire de séance : Geneviève CANO-DUMONT

N° 2022/15-3004 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ;

Considérant la mise à disposition par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde du tableau répertoriant les agents remplissant les conditions pour bénéficier dans l'année d'un avancement de grade par la voie du choix ;

Considérant l'arrêté municipal des lignes directrices de gestion, les résultats des entretiens individuels, le souhait de monsieur le Maire de permettre les avancements au grade des agents mentionnés par la voie du choix

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs,

<i>Emploi</i>	<i>Grades</i>	<i>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire existant</i>	<i>Nombre de poste à supprimer</i>	<i>Nombre de poste à créer</i>	<i>Date d'effet</i>
Secrétaire Générale	Rédacteur Principal 1 ^o Classe	1 poste à 35 h			
Assistante administrative	Adjoint administratif principal 1 ^{ème} classe	1 poste à 35 h		1	01/07/2022
Assistante administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h	1		01/07/2022
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 h	1		01/07/2022
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal 1 ^{ème} classe			1 poste à 35h00	01/07/2022

DECISION :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE : CONTRE 0 ABSTENTION 0 POUR 12

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Dominique BEC

A Vézère, le 2 mai 2022
Pour copie conforme,

